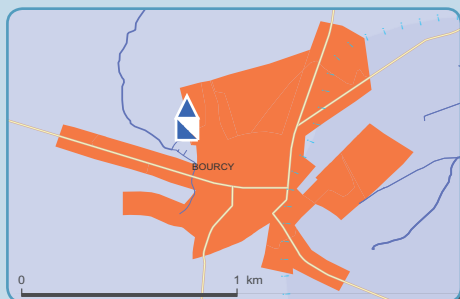




 **AIVE**

6600 Longvilly
(commune de Bastogne)
secteur d'exploitation : Centre Est
chef d'équipe : M. Collignon



Sous-bassin hydrographique : Ourthe
Zone d'influence : Bourcy
Capacité nominale : 550 équivalents habitants (EH)
Année de mise en service : 1994

Investissement total : 440 000 €
Maître d'ouvrage : AIVE
Auteur de projet : AIVE
Construction : Industrielle Borraine

Gestionnaire : AIVE
Coût annuel de fonctionnement par EH : 19,83 €
Débit journalier : 99 m³ / jour

Financement de l'investissement : RW
Financement de l'exploitation : SPGE, par le CVA

Caractéristiques principales de la station d'épuration

LES EAUX USÉES PASSENT D'ABORD PAR UN DÉVERSOIR D'ORAGE PLACÉ SUR L'ÉGOUT UN PEU AVANT LE REJET À « L'OURTHE ». LE DÉVERSOIR LIMITE LE DÉBIT D'EAUX USÉES ARRIVANT À LA STATION D'ÉPURATION. LE DÉBIT D'EAUX USÉES EXCÉDENTAIRE (DÉBIT D'ORAGE) EST DIRIGÉ VERS LE RUISSEAU DE BOURCY VIA L'ÉGOUT.

TÉLÉTRANSMISSION

La station est munie des outils informatiques et de télécommunications permettant la télégestion et la surveillance de l'ouvrage. Ces équipements permettent un contrôle à distance et une surveillance permanente de l'ouvrage.

INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Toutes les dispositions constructives, techniques et paysagères ont été mises en oeuvre pour limiter les nuisances sonores et olfactives et intégrer au mieux la station dans le site choisi (surpresseurs placées dans le bâtiment sous des caissons insonorisés, plantation de haies, traitement poussé des boues, ...).

Rendements et normes de rejet (résultats 2013)

	DBO ₅		DCO		MES	
Charge journalière	Entrée 102 mg O ₂ / l	Sortie 8 mg O ₂ / l	Entrée 226 mg O ₂ / l	Sortie 43 mg O ₂ / l	Entrée 74 mg / l	Sortie 11 mg / l
Normes de rejet (Max.)	30 mg O ₂ / l		125 mg O ₂ / l		60 mg / l	

Circuit des eaux usées

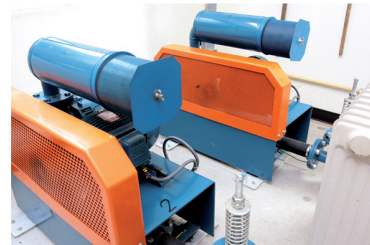
Une fois arrivées à la station d'épuration, les eaux usées sont relevées dans une **bâche de pompage**. Cette dernière est équipée de **deux pompes** fonctionnant en alternance et relevant chacune le débit de pointe admissible au traitement, soit environ 14 m³/heure.

Une fois relevées, les eaux usées subissent un premier traitement mécanique via un **tamiseur-compacteur**. Il s'agit de retenir les déchets solides supérieurs à 7 mm de diamètre. Les déchets retenus sont pressés par le tamis pour en réduire la teneur en eau et de ce fait le volume total à manipuler.

Les eaux dégrillées sont alors admises dans le **bassin d'aération** d'une capacité 60 m³. Les micro-organismes épurateurs qui s'y développent en présence d'oxygène consomment la pollution biodégradable présente dans les eaux usées. Ce procédé est appelé par « *boues activées* ». L'oxygène nécessaire est fourni par un système de diffusion dit « *fines bulles* » installé au fond du bassin et alimenté en air par deux surpresseurs.

La dernière étape du traitement consiste à séparer les eaux épurées des boues formées par les micro-organismes qui s'y sont développés. Cette phase de séparation est réalisée par décantation dans le **clarificateur** (volume 29 m³).

L'eau épurée est rejetée vers le ruisseau de Bourcy.



Circuit des boues

Les boues décantées dans la clarificateur sont appelées *boues secondaires*. Une première partie de ces boues est renvoyée dans le bassin d'aération pour y maintenir la population en micro-organisme. C'est ce que l'on appelle la *recirculation*. L'autre partie de ces boues est extraite du système et constitue les *boues en excès*.

Ces dernières sont évacuées du clarificateur par un système de purge (une pompe) vers le silo à boues où elles sont stockées. Ce silo a une capacité de stockage de 60 m³. Il est équipé d'un brasseur-aérateur pour garantir la stabilisation des boues et éviter le dégagement de mauvaises odeurs.

Les boues sont envoyées vers des filières de valorisation.

Définitions et abréviations

AIVE : l'Association Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement.

CVA : le coût vérité assainissement est la fraction du coût de l'eau de distribution qui sert à financer l'assainissement.

DBO5 : la demande biologique en oxygène sur 5 jours est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une step.

DCO : la demande chimique en oxygène est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une step.

EH : l'équivalent habitant est la quantité moyenne de pollution produite par une personne en une journée.

MES : le taux de matières en suspension est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une step.

Sous-bassin hydrographique : zone géographique dans laquelle toutes les eaux ruissellent vers un même cours d'eau.

SPGE : la Société publique de gestion de l'eau finance l'assainissement collectif en Région wallonne.

L'AIVE à votre écoute ...

www.aive.be • infoligne@aive.be • 0800 94 894
www.facebook.com/intercommunaleAIVE